



Face aux mutations accélérées du climat, anticiper n'est plus une option, c'est la condition d'une protection durable du territoire. Le SYMADREM s'y engage pleinement, en agissant simultanément sur les leviers qui structurent la résilience du delta du Rhône tels que le renforcement des digues, l'amélioration du ressuyage après des inondations et le partage opérationnel de la gestion de l'eau. Cela passe aussi par l'élaboration d'une stratégie littorale à 100 ans pour anticiper l'évolution du trait de côte et l'augmentation de la fréquence des submersions marines.

Mais anticiper, c'est aussi donner aux territoires les moyens d'agir. Que ce soit par des ouvrages de protection, une réorganisation des rôles et des territoires ou de la planification stratégique, chaque action vise à garantir l'avenir d'un espace en profonde transformation. Le SYMADREM œuvre à cette ambition en rassemblant les acteurs, en clarifiant les responsabilités et en défendant des mécanismes de financement adaptés.

En ce sens, nous soutenons résolument la création d'un Fonds Érosion Côtière, indispensable pour accompagner les communes dans des trajectoires d'adaptation réalistes et apaisées, ainsi que la poursuite des opérations du Plan Rhône-Saône à hauteur des engagements contractualisés.

À travers ces actions, nous portons une conviction forte : seule une stratégie cohérente, anticipée et financée à la hauteur des enjeux permettra de préserver durablement la Camargue et ceux qui y vivent.



**Pierre Ravio**  
Président du SYMADREM



## Construire & préserver

### Des travaux sur le Grand Rhône aval : une nécessité

**Lors de l'élaboration du pré-schéma sud du Plan Rhône, le renforcement des points sensibles des digues du Grand Rhône aval avait été identifié comme une des actions prioritaires. Elle concerne principalement le confortement de la digue de protection du village de Salin-de-Giraud, couplé à la mise à la cote de la digue de Port-Saint-Louis-du-Rhône.**

La zone du projet s'étend sur 13 km en rive droite, du lieu-dit « la Louisiane » jusqu'à l'entrée du domaine de la Palissade et sur 5,5 km en rive gauche, du canal du Rhône à Fos-sur-Mer, à l'écluse de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Sur l'ensemble de ce linéaire, les digues sont très basses - et pour certaines en mauvais état -, ce qui induit un risque important de rupture par surverse. La proximité de ces communes, avec la mer, est un facteur aggravant d'inondation par le Rhône.

#### À la recherche du meilleur projet possible

Quatre scénarios d'aménagement ont été étudiés avant de s'arrêter sur un projet final. Le scénario retenu permet d'optimiser le tracé de la digue en rive droite, en éloignant la digue du fleuve lorsque cela est possible, de manière à s'affranchir des risques de rupture par affouillement, très présents sur ce secteur du fleuve. En rive droite toujours, un tronçon résistant à la surverse est prévu, en aval de Salin-de-Giraud, calé à la protection de 10 500 m<sup>3</sup>/s. Cette digue accueillera en crête, la route départementale et une piste cyclable. Enfin, le merlon situé en bordure de la DR36d et la digue de la Palissade seront arasés.

En rive gauche, les travaux consisteront en un rehaussement de la digue existante et la création d'un parapet résistant à la surverse, pour un débit de 12 500 m<sup>3</sup>/s, au niveau du centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

#### Financement de l'opération

Cette opération est estimée à 45 M€ HT. Son plan de financement est réparti de la façon suivante : l'État contribue à 38,20 %, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à 28,65 %, le département des Bouches-du-Rhône à 18,63 %, la métropole Aix-Marseille-Provence à 9,53 %, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette-ACCM à 3,19 % et d'autres financeurs pour la piste cyclable à 1,80 %. L'année 2026 devrait être décisive pour l'avancée de ce projet majeur, avec sa mise à l'enquête publique à l'automne.



**Une brochure pour tout comprendre sur cette opération sera bientôt disponible sur [symadrem.fr](http://symadrem.fr)**



**Anticiper & intervenir**

## Le ressuyage, l'autre pilier de la résilience aux inondations

Inondations de 2003 en Camargue gardoise

**Le grand delta du Rhône, par son altimétrie, est un territoire qui, lorsqu'il subit des inondations, a du mal à évacuer l'eau coincée dans ses terres. Lors des inondations de 1993, 1994 et 2003, certains points bas de la Camargue insulaire et gardoise sont ainsi restés inondés pendant plusieurs mois. En tant qu'autorité gémapienne, le SYMADREM a la responsabilité d'organiser cette évacuation post inondation, appelée ressuyage, afin de réduire le temps de submersion et favoriser un retour rapide à la normale.**

Le syndicat a franchi une étape importante en s'appêtant à signer deux conventions de partenariat : l'une pour la Camargue gardoise, l'autre pour la Camargue insulaire. Ces accords établissent un cadre commun pour mieux gérer le ressuyage et clarifier les rôles de chacun.

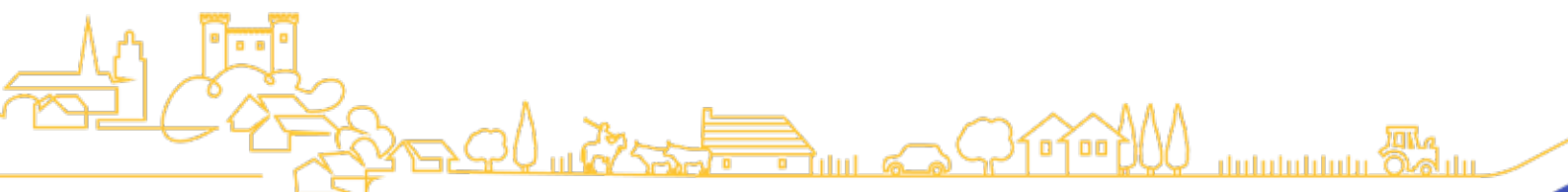
### Une coordination renforcée en Camargue gardoise

La convention dédiée à la Camargue gardoise réunit douze partenaires majeurs : huit ASA (Associations Syndicales Autorisées), l'Union des ASA de Petite Camargue, le Syndicat Mixte pour la Gestion et la Protection de la Camargue Gardoise, la communauté de communes Petite Camargue et le SYMADREM. Elle formalise leur coopération autour du ressuyage des inondations sur un territoire exposé non seulement aux crues du Rhône, mais aussi à celles du Vistre et du Vidourle.

Elle liste les ouvrages concernés et précise le gestionnaire de chaque ouvrage en fixant les missions et les obligations de chaque partie pour trois périodes considérées :

- une période calme, sans alerte météo, qui correspond à la période verte ;
- une période orange déclenchée par l'émission de bulletins de vigilance précipitations ou crue, de niveau Orange sur le département ou les cours d'eau ;
- une période rouge déclenchée lors de l'émission d'un bulletin Rouge ou lors d'une situation de crise comprenant une entrée d'eau massive sur le territoire.

Le SYMADREM s'engage également dans la convention, à provisionner annuellement dans son budget un montant de 60 000 € destiné à participer aux dépenses d'électricité incombant aux ASA pendant les périodes d'inondation. Lors des inondations, l'Union des ASA et le SYMADREM assurent un rôle pivot : collecte des niveaux d'eau, décision et suivi des manœuvres réalisées sur les ouvrages et, dans certaines zones sensibles, mesures complémentaires de salinité et de température. Grâce à cette convention, les acteurs disposent désormais d'un mode opératoire partagé pour agir plus efficacement, échanger des informations en temps réel et améliorer la sécurité globale du territoire.





Le pertuis de la fourcade en action

### Un atout pour le système Vaccarès en Camargue insulaire

En Camargue insulaire les travaux de réhabilitation du pertuis de la Fourcade, engagés début 2026, renforceront considérablement la capacité de ressuyage de l'île et faciliteront les échanges d'eau avec la mer. Une convention de partenariat est en cours de signature avec le Conservatoire du littoral, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la réserve naturelle nationale de Camargue, l'ASCO (Association Syndicale Constituée d'Office) Corrègue-Camargue Major, l'ASCO de l'égout de Roquemaure et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Cette convention encadre également l'apport d'eau douce dans le système Vaccarès. Elle fixe les règles de gestion des ouvrages à partir de 2026 pour maintenir les niveaux d'eau et les salinités définis dans le plan de gestion des étangs, tout en rétablissant une continuité écologique entre le Vaccarès et la mer. Cette coopération préfigure l'élaboration d'un futur règlement d'eau pour ce territoire.

En parallèle, l'étude d'avant-projet sur les ouvrages de ressuyage du nord de la Camargue insulaire a été remise fin 2025. Elle concerne les stations d'Albaron et de Pierre-du-Lac, ainsi que les clapets du Rousty, principales entrées d'eau pour l'étang de Vaccarès. La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du pertuis de la Comtesse avance également. Les travaux sur l'ensemble de ces ouvrages devraient démarrer en 2027.



Ressuyage à la suite des inondations de 1993 en Camargue insulaire

### Construire une vision commune de l'eau en Camargue

Ces nouvelles coopérations, de part et d'autre du Rhône, posent les bases d'une gestion plus cohérente et plus solidaire de l'eau en Camargue. Elles constituent un socle commun pour mieux partager la ressource, organiser l'apport d'eau douce, lutter contre la salinisation et accélérer le ressuyage après les crues.

Dans un territoire aussi vulnérable que le delta du Rhône, cette approche collective est devenue indispensable pour agir efficacement sur l'apport d'eau douce, la lutte contre la salinisation et les inondations.





**Informer & transmettre**

## Érosion côtière : un risque reconnu, un financement incertain

**Le SYMADREM déploie une stratégie sur les 100 km du littoral camarguais afin d'apporter des réponses durables face au recul du trait de côte et à la submersion marine. Cette démarche permettra de doter les communes de moyens nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique. C'est dans cet esprit que le syndicat soutient la création d'un Fonds Érosion Côtière (FEC), destiné à financer les projets d'adaptation qui manquent de ressources.**

La stratégie littorale du SYMADREM s'est construite en trois étapes. Une première phase a permis de dresser un diagnostic. La deuxième a consisté à imaginer et formaliser plusieurs réponses possibles face au recul du trait de côte et à la submersion marine, présentées sous forme de récits, aux trajectoires d'adaptation différentes. La troisième phase, dont la validation est prévue en fin d'année 2026, proposera une stratégie fondée sur une analyse multicritères de ces scénarios. Parallèlement, les quatre communes littorales ont confié au SYMADREM la maîtrise d'ouvrage de la cartographie du trait de côte à 30 et 100 ans, outil indispensable pour éclairer le choix des solutions à retenir.

Si le risque d'érosion côtière est maintenant bien connu, il a été qualifié par l'Etat dans la loi Climat et Résilience de 2021 de risque prévisible. Cette qualification prive les territoires littoraux du fonds Barnier, principal dispositif national de financement de la prévention des catastrophes naturelles. La loi a ouvert la voie à de nouvelles formes d'adaptation, mais n'a pas apporté les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Partout en métropole, en Corse et en Outre-mer, les communes concernées sont désemparées face au manque de moyens. Depuis 2021, l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL), plusieurs

parlementaires et le Comité national du trait de côte, défendent la création d'un fonds spécifiquement dédié à l'érosion. Les propositions d'alimentation du FEC reposent sur trois leviers :

- une taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui pourrait rapporter environ 20 millions d'euros par an avec un taux de 0,01 % ;
- une contribution sur le chiffre d'affaires des plateformes de location touristique de courte durée, estimée à 200 millions d'euros avec un taux d'1 % ;
- l'affectation d'une partie de la taxe sur les éoliennes en mer.

Pour les maires littoraux, déjà engagés dans des démarches d'adaptation, ce fonds constituerait un outil essentiel pour concrétiser leurs projets.

En décembre 2025, le comité syndical du SYMADREM a officiellement soutenu la création de ce fonds, par le vote d'une délibération, et appelé le gouvernement et les parlementaires à en acter la mise en place. La mesure, un temps intégrée aux discussions budgétaires, n'a finalement pas été retenue dans la version définitive du budget 2026. Ce report est un signal préoccupant. Le recul du trait de côte constitue un enjeu socio-économique majeur, qui ne peut être traité sans un financement conséquent.



Directeur de la publication : Pierre Raviol  
Rédacteur en chef : Thibaut Mallet  
Rédaction : Laura Marre-Cast  
Photos: SYMADREM, © photo-aerienne-france.fr (p.2)  
Imprimeur : Arles Imprim  
Réalisation : Sept Lieux communication  
ISSN : 2105 - 3324

**SYMADREM**  
1182, chemin de Fourchon VC 33 - 13200 ARLES  
Tél. 04 90 49 98 07  
symadrem@symadrem.fr  
www.symadrem.fr  
www.cartographie.symadrem.fr